

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Référence
2026_47

Objet de la délibération
Conformité Eclairage Public

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 31 août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien COUSOT, Maire.

PRÉSENTS: COUSOT Julien, WERNER Michel, BINET Gaëlle, CHENU Nathalie, CHENU Jean-Yves, LANDEMAINE Marie, BRAUN Elisa, SUZANNE Vincent, SOUCHET David

ABSENT EXCUSES: REYNES Sabine

ABSENT NON EXCUSES :

POUVOIRS : CHENU Nathalie (pouvoir de Mme REYNES)

A été nommé(e) secrétaire : Gaëlle BINET

2026_47 – Mise en conformité de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser la mise en conformité de l'éclairage public, notamment suite aux plaintes des administrés.

Le Syndicat départemental d'énergie du Cher a précisé que les lampadaires de Dejointes et de la rue de la Mairie sont sur driver, une technologie obsolète et coûteuse qui nécessite l'intervention d'une nacelle par lampadaire pour leur réglage. L'objectif est de revenir à un fonctionnement simplifié par horloge (qui sera réglé aux changements d'horaires à distance). Le SDE a réalisé un devis pour cette mise en conformité.

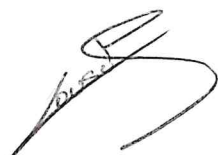
Le Maire demande la validation du conseil municipal pour signer, adopter et réaliser le plan de financement du SDE18.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer, adopter et réaliser le plan de financement
- Dit que les crédits correspondants sont affectés au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/09/2026
Le Maire



Le secrétaire,

